

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
22 SEPTEMBRE 2021

DATE d'AFFICHAGE  
1<sup>er</sup> OCTOBRE 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 32  
Votants : 34

L'an deux mille vingt et un,  
le 28 septembre à dix-neuf heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Christian BILLY, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - Mireille LUCAS, - Régine ROSSET.

**M. Christian BILLY donne pouvoir à M. Patrick BEILLON**  
**Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Noël PAUL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°108-2021 – FINANCES – BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES (40005) - CESSION  
AU BUDGET PRINCIPAL (40000) D'UNE PARCELLE EN RESERVE FONCIERE**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, informe qu'il convient de procéder à une écriture comptable pour la cession de la parcelle YS 330 par le budget annexe Parcs d'Activités Economiques au budget principal.

Cette parcelle, d'une surface de 7 576 m<sup>2</sup> située au Lieudit « La Grée » à Nivillac, acquise le 12 janvier 2004 par l'ancien budget annexe PA des Métairies, se trouve dans le stock du budget annexe Parcs d'Activités Economiques. Elle ne porte aucun projet d'aménagement et aucune dépense n'y a jamais été réalisée.

Il est proposé de transférer ce terrain à l'actif du budget principal au prix d'acquisition soit 5 364,22 €, en tant que réserve foncière.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle YS 330 par le budget annexe Parcs d'Activités Economiques au Budget Principal pour un montant de 5 364,22 € ;
- **PROCEDE** aux écritures comptables suivantes : un titre à l'article 7015 « Vente de terrains aménagés » au budget annexe pour un montant de 5 364,22 € et un mandat à l'article 2111 « Terrains nus » au budget principal pour le même montant.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 01/10/21  
Le Président,

